



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 064-216401471-20260430-DCM08_30042026-DE

Du Conseil municipal

Séance du 30 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 17/04/2026
Affichée le 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à 20h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Absents ou excusés : Alain ITHURBIDE (procuration à Alain ÇUBURU)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

DCM 08 : Subvention aux associations

Mme Maria JULLIAN Adjointe à « Vie associative – Sport – Culture » propose au Conseil Municipal de définir les modalités de versement de la subvention aux associations figurantes sur le budget :

30% de la subvention devra être utilisée chez les commerçants de la Commune, selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 70% sera versé sur le compte de l'association après le vote du budget
- Les 30% restants seront réglés, en totalité ou en partie en fonction des achats effectivement réalisés, sur présentation des factures acquittées par les commerçants de Briscous. Les factures pourront être présentées en une ou plusieurs fois en respectant chaque année, la date limite du 30 novembre.
- Aucun dépôt de factures ne pourra intervenir au-delà de cette date.

Se verront verser l'intégralité de la subvention allouée après le vote du budget :

- Association culturelle Bixintxo
- Euskaltzaindia Académie langue basque
- Gure Irratia
- Editions basque Herria
- Secours catholique
- Banque alimentaire
- SOS Laborari
- Arrapitz développement agricole local
- Hemen Elkartea
- Izpindar
- Transport solidaire

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 18

Contre : 5 (Catherine ERRECART, Agnès DUHAU, David LARREGUY, Théo SALAMON, Geneviève VEILLAT)

- **Approuve** les modalités de versement proposées.

Les crédits correspondants sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pascal JOCOU

